



Décision complémentaire sur la qualité pour agir et l'aide financière (no. 2)

1. Dans ma décision sur la qualité pour agir datée du 27 juin 2022, j'ai accordé la qualité pour agir à plusieurs requérants, dont la Chambre de commerce de Calgary (« CCC »). Par la suite, j'ai recommandé à la greffière du Conseil privé d'accorder une aide financière à la CCC.
2. La Commission a été avisée par la CCC qu'en raison d'un changement dans la composition de son effectif, elle n'est plus en mesure d'aller de l'avant avec ses observations envisagées et souhaite se retirer en tant que partie à l'enquête.
3. Ayant examiné la demande de la CCC, je révoque la reconnaissance de la qualité pour agir que je lui avais accordée. Je retire également la recommandation que j'ai faite à la greffière du Conseil privé d'accorder à la CCC une aide financière.

Signé

L'honorable Paul S. Rouleau
Commissaire

16 août 2022